

26300 Ennoblisseur de textiles
26301 Teinture
26302 Impression
26303 Apprêt

Ennoblisseur de textiles/Ennoblisseuse de textiles
Textilveredler/Textilveredlerin
Nobilitatore di tessili/ Nobilitatrice di tessili

Ennoblisseur de textiles/Ennoblisseuse de textiles

A

Règlement concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage

du 4 juin 1973

B

Programme d'enseignement professionnel (enseignement général)

du 19 mai 1999

C

Programme d'enseignement professionnel (enseignement par branche)

du 19 mai 1999

Entrée en vigueur

1^{er} juillet 1999

Le texte de ce règlement et ces programmes d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

25 janvier 2000

Chancellerie fédérale